

Décision Générale colonial

Décision n° 35-256-1918 mutations

n° 35-256-1918

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 23 février 1918
Numéro JO n° 256 du 28/02/1918	Date du numéro 28 février 1918

TEXTE INTÉGRAL

Ils ont été désignés pour faire partie de la Commission prévue npar l'article 3 de l'arrêté du 18 février 1918 réglementant les réquisitions civiles : MM. le Secrétaire général, président, G. Lassaigne, Administrateur des colonies. La Fav, Industriel exploitèant Noceto,Membre de la chambre de commerce Kalos, Commerçant, membres. Azenor, Employé au Secrétariat général, secrétaire.